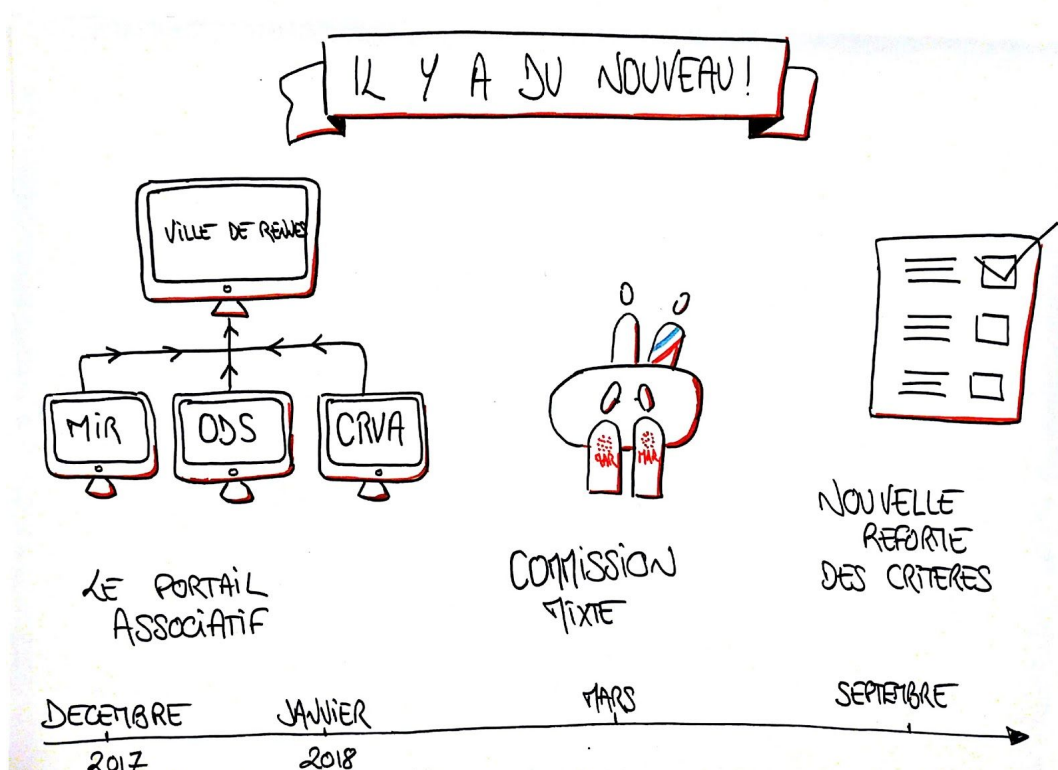




## Commission subvention Compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018

Objectif de la réunion : définir une méthode du travail pour que le MAR puisse contribuer efficacement aux trois chantiers ouverts en 2018 :



### Portail associatif de la Ville de Rennes

Un questionnaire va être envoyé à toutes les associations, pour bénéficier de leurs retours d'expérience.

La commission propose d'ajouter deux questions au projet de [questionnaire](#) présenté :

- le temps passé à remplir les dossiers
- les éléments qui manqueraient dans ce système.

Les personnes présentes qui ont utilisé le portail signalent en effet que cela leur a pris beaucoup de temps, du fait des difficultés rencontrées. Néanmoins, l'accompagnement par la Ville a été apprécié (une exception : une personne qui n'a pas reçu de réponse).

Le projet de questionnaire va être envoyé aux membres de la commission pour un test puis aux associations rennaises. Les conclusions seront présentés aux associations et à la Ville.

## Commission mixte

Une commission mixte MAR/Ville va se réunir 4 fois par an pour examiner les demandes de subvention de projet, et une fois pour les subventions de fonctionnement. Première réunion prévue le 20 mars.

En amont de chacune de ces réunions, les membres de la commission subvention volontaires se réuniront pour examiner ensemble les dossiers transmis par la Ville. Puis ils désigneront deux membres pour représenter le MAR à la réunion de la commission mixte. L'objectif est de constituer un noyau dur de personnes, qui va progressivement construire une bonne connaissance des dossiers. Ceci leur permettra de proposer des évolutions, dans les critères par exemple.

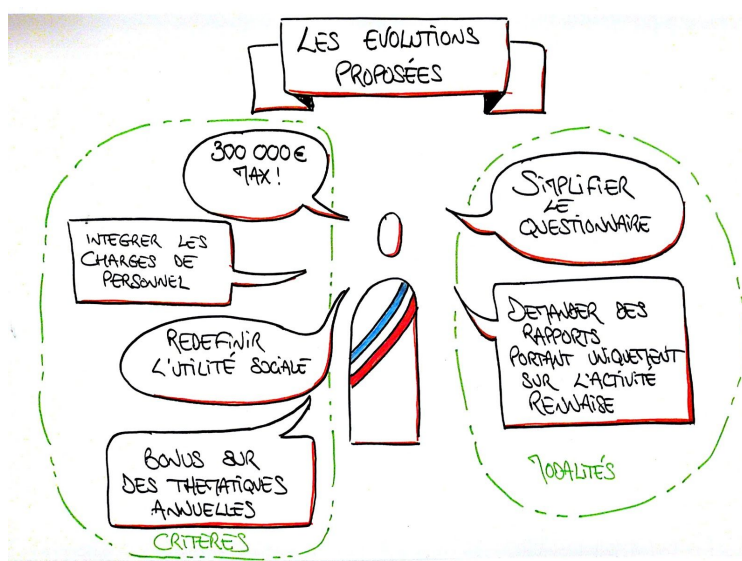
Si cette réunion est ouverte à tous les volontaires, ils devront respecter quelques principes:

- un engagement dans le temps, même s'il ne sera bien évidemment pas obligatoire de participer à toutes les réunions
- la discrétion sur les projets (ne pas diffuser les documents transmis dans ce cadre)
- ne pas participer à la réunion de la commission mixte le jour où son association présente une demande.

Pour la réunion du 20 mars, ce sont Maelys, Monique et Pierre qui représenteront le MAR.

## Réforme des critères

Concernant la subvention de fonctionnement, la Ville a proposé les évolutions suivantes :



Les membres de la commission jugent que le sujet essentiel est l'utilité sociale. Un travail va donc être organisé sur ce point. L'objectif : définir une grille de questions qui donne la possibilité à chaque association, quelle que soit son activité, de valoriser ce qui lui semble être son utilité sociale.

Pour ce travail :

- une bibliographie sera communiquée aux membres de la commission
- un.e intervenant.e viendra aider le MAR à identifier les questions à se poser pour aboutir à une définition concrète de l'utilité sociale, adaptée à la situation rennaise. Hélène Duclos, spécialiste de ces questions, va être sollicitée.